Le Réseau d'Energie électrique dans la Région

I. LE NOUVEAU MODE DE DISTRIBUTION

Il n'est pas téméraire de dire, et l'avenir le démontrera, que presque toute la force motrice des usines sera produite, à une date très rapprochée, par l'électricité.

Grâce à son immensé réseau électrique construit, ou en construction, notre région est à la veille de devenir comme celle du Rhône, un des plus gros consommateurs d'électricité de France.

Partout les usines se transforment et demandent leur force motrice au courant des centrales électriques reconstituées, à l'exclusion de tout autre procédé.

Et ce qui donnera une grande extension à cette façon de faire, c'est que les industriels n'auront plus à redouter d'arrêts, par suite de pannes à la Centrale. En effet, les réseaux d'Etat en voie de création, permettront une distribution régulière du courant dans toutes les usines du Nord de la France par le fait qu'ils relieront toutes les centrales entre elles. Lorsque l'une aura des accroes à son matériel générateur, il pourra y être suppléé par le courant des centrales voisines.

II. — LA CENTRALE DE WASQUEHAL

Avant la guerre la centrale de Wasquehal fournissait seule le courant électrique à l'importante agglomération de Roubaix-Tourcoing.

Voici quelques chiffres qui montreront la marche de cette centrale:

Pour l'exercice 1913, la production de l'usine de Wasquehal avait atteint 54.676.130 kwh.

Pendant la durée de la guerre, un certain nombre de machines furent enlevées par les Allemands. l'ensemble du matériel fut surchargé outre-mesure et exploité sans le moindre entretien indispensable à sa bonne conservation. De sorte qu'à la libération, après les sabotages commis par l'ennemi à son départ, la centrale n'était plus susceptible de produire qu'une puissance de 1.500 kw.

En 1919, celle-ci s'est élevée à 32.146.491 kwh. et en 1920 à 65.913.900 kwh, soit pour cette année, une augmentation de 20 0/0 sur la puissance de 1913.

La puissance en chevaux en 1913 était de 50.000 et s'est élevée à 64 000 en 1921.

III. — CREATION D'UNE NOUVELLE CENTRALE

Les besoins industriels devenant plus impérieux et considérables, une nouvelle installation fut jugée nécessaire.

Par suite des nouveaux perfectionnements apportés à la distribution à haute tension et par la construction par l'Etat, de lignes reliant les centrales entreselles, l'installation de la nouvelle centrale ne devait plus nécessairement se trouver à proximité des lieux principaux d'utilisation. Mais une question primordiale s'imposait. On devait avoir à sa disposition de l'eau à profusion pour la condensation des vapeurs d'échappement.

Comines fut choisi pour la construction de cette puissante centrale à 45.000 volts comportant tous les perfectionnements modernes.

Voici pourquoi: cette ville située à moins de 20 kilomètres des agglomérations de Lille, Roubaix, Tourcoing, à une dizaine de kilomètres des centres industriels d'Armentières et d'Halluin-Mouvaux, est traversée par la Lys formant frontière avec la Belgique, et qui, en aval de la Deûle, est dans tout le Nord de la France la rivière dont le débit est le plus important (environ 20 mètres cubes en moyenne). La Lys met ainsi la centrale de Comines en liaison facile, pour ses approvisionnements de charbon, avec l'Angleterre par Boulogne, Calais et Dunkerque, ou Gand et Anvers, avec les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, avec les bassins houillers belges et les charbonnages allemands.

IV. — LA CENTRALE DE COMINES

Cette usine moderne est édifiée sur un terrain de 30 hectares, en bordure de la Lys et de la ligne du chemin de fer de Lille à la Belgique, à laquelle elle est raccordée par des voies d'embranchement pour la réception des charbons par fer. Un canal pénètre à l'intérieur de l'usine pour permettre de décharger le charbon à pied-d'œuvre.

Aménagée avec les derniers perfectionnements de la technique moderne, elle est conçue pour produire une puissance de 240.000 chevaux par six groupes turbo-alternateurs de chacun 40.000 chevaux, dont trois sont en cours d'installation pour la première étape. La mise en service de ces trois groupes se fera le 1er avril 1922 au plus tard. Il y aura donc exactement dix-huit mois que les travaux furent commencés.

A ce sujet, faisons remarquer que quelques industriels des régions dévastées, désirant faire marcher leurs métiers électriquement, demandèrent à « l'Energie électrique » de leur fournir du courant, quand leurs usines seraient reconstruites. Celle-ci ne put promettre que dans un délai de dix-huit mois, c'est-à-dire quand la centrale de Comines marcherait, l'usine de Wasquehal étant déjà surchargée à cette époque.

Ces industriels, croyant que ces dix-huit mois seraient portés à quelques années, préférèrent commander des machines à vapeur, qui leur furent promises pour quelques mois après, mais certains les attendent encore.

Cette première étape terminée, la seconde sera reprise dans deux ans environ, temps à peu près nécessaire à l'entreprise de construction pour bâtir une semblable centrale, pour une Compagnie minière d'Alsace.

Toute la manutention des charbons, dont les arrivages par fer et par eau pourront atteindre 2.000 tonnes par jour aux époques d'à-coups, dans les transports, est conçue mécaniquement avec toutes possibilités d'effectuer les mélanges des diverses qualités de combustibles, dont le parc d'approvisionnement sera susceptible de constituer une réserve de 45.000 à 50.000 tonnes.

La chaufferie constituée par des générateurs de 1.000 mètres carrés de surface de chauffe, produisant chacun 40.000 k. de vapeur-heure, est disposée pour être desservie, en partie par des grilles mécaniques et en partie par des turbo-pulvérisateurs de charbon.

Un tableau général de transformation et de distribution, annexé à la centrale, constitue le point central de départ des réseaux de transport de l'énergie à 45.000 volts, réseaux qui, aboutissant aux sous-stations et postes principaux actuellement desservis par la centrale de Wasquehal, alimenteront les principaux centres d'utilisation d'une part, formeront liaison avec la centrale de Wasquehal, d'autre part et enfin par le super-réseau de l'Etat d'interconnexion entre centrales, relieront les centrales de Comines et de Wasquehal, aux principales centrales du Nord et de l'Est.

Dans les sous-stations et postes principaux, le courant sera transformé à 10.000 volts pour être distribué par les nombreux réseaux de distribution actuellement en exploitation par Wasquehal et qui seront complétés et étendus au fur et à mesure des besoins.

Enfin, la grave question de logements des ouvriers a été également examinée à la station centrale de Comines. Cinquante familles trouveront abri dans de gentils chalets entourés de jardins et pourvus de tout le confort nécessaire.

Quand les autres centrales seront mises en marche, en 1922, elles suffiront pour alimenter dans le Nord non seulement les usines éloignées des gros centres industriels, mais encore d'importantes entreprises agricoles.

Pourra-t-on fabriquer de l'or?

Intéressantes révélations d'un savant

Un journal anglais a annoncé, sur la foi de son correspondant de Berlin, que la fabrication industrielle de l'or synthétique est imminente !

C'est, naturellement, en Allemagne que cela se passe ; il n'est pas étonnant que la nouvelle ait produit une grosse émotion. Nul n'ignore que les Allemands sont des gens étonnants : en temps de guerre, ils annoncent qu'en quelques semaines ils prendront Paris et réduiront la France à merci ; en temps de paix ils proclament que quelques mois leur suffiront pour fabriquer pratiquement de l'or en barres, ce qui produira une baisse formidable dans sa valeur, l'effondrement de toutes les fortunes publiques et privées, la nécessité de changer l'étalon monétaire... et on ne sait quels autres cataclysmes universels !

Il paraît qu'une société s'est formée, que l'installation des usines se poursuit dans le plus grand mystère, qu'un groupe d'ingénieurs, de physiciens, de chimistes mènent l'entreprise... et que les premiers lingots d'or brilleront au soleil sans que le nom de l'inventeur du procédé soit révélé.

Ce miracle est-il possible ? Est-il invraisemblable ? Ou ne pouvait s'adresser qu'à un savant pour le savoir. Un journaliste est allé trouver le professeur Béhal, le chimiste illustre qui dirige l'Ecole supérieure de pharmacie, et il lui a posé la question.

Il n'a répondu par une longue leçon de physique et de chimie que l'on ne peut, hélas ! reproduire dans son intégrité, ni dans les termes admirablement clairs dans lesquels elle a été donnée. La science tend de plus en plus à devenir un roman passionnant, et lorsque le conteur est un artiste, qui se plaît à développer son sujet avec ordre et méthode, à en cisELER chaque partie, à en soigner la forme, à cajoler l'intérêt de chacune de ses déductions et à les enchaîner avec une sorte de coquetterie d'art, aucune lecture, aucun spectacle ne peut capturer ni émouvoir davantage.

Oui, théoriquement, le prodige est possible. La transmutation des corps apparaît de jour en jour à la science comme une réalité indiscutable dépendant directement du principe de plus en plus évident de l'unité de la matière. Il s'ensuit que l'on pourra sans doute un jour — demain peut-être... ou dans quelques siècles — obtenir de l'or en transmutant un métal plus vil, obtenir un corps différent en saisissant opportunément sur un autre [illegible]

A la base de cette théorie nouvelle, de cette saisissante découverte, encore vague et incomplète dans ses détails mais absolument certaine en ses principes, sont les travaux et les expériences d'une pléiade de savants français dont les noms, malgré leur modestie, remplissent le monde depuis quelques années : M. Becquerel, M. et Mme Curie, M. Debierne...

C'est le principe de la radioactivité, établi et mis en valeur par ces gloires françaises, qui a ouvert la voie à la nouvelle conception de la composition et de la transformation des corps.

Chacun sait que le radium est un descendant direct de l'uranium, qui se produit par voie de transformations successives. Les corps radioactifs ont la propriété d'émettre spontanément des radiations, dont une — connue sous le nom de « rayons alpha » — est un corps pesant, un gaz : l'hélium. L'atome d'uranium se transforme en un atome d'un autre corps qui, par le même moyen, se transmute à son tour en un autre. Une série de corps, dépendant les uns des autres, s'établit ainsi. A un certain point de cette série, le radium se produit.

Mais le radium n'est pas moins actif que son ancêtre uranium. Il émet à son tour un rayon « alpha » (qui n'est qu'un atome d'hélium possédant deux charges électriques, ou « électrons ») et devient le corps que l'on a appelé « émanation » et qui rend quotidiennement de si grands services thérapeutiques à la pauvre humanité!...

L'émanation se transformant à son tour, Mme Curie a obtenu — à un certain degré de la série — un corps qu'elle a appelé « polonium » et par lequel elle a l'espoir de pouvoir arriver à obtenir du plomb.

Un autre métal, le thorium, ayant les mêmes propriétés radioactives que l'uranium, semble devoir de même conduire au plomb.

Il est aisé de déduire de ces faits le principe de la transmutation des corps. Mais il est jusqu'à présent impossible de produire cette transmutation artificiellement, de la retarder ou de l'avancer. Elle n'est que spontanée, et les corps se désagrègent ainsi en des temps très variables. Certains durent des milliards d'années sans se modifier ; d'autres, quelques secondes à peine.

Il n'y a donc aucune raison de croire que tous les corps ne sont pas radioactifs. Seulement, certains ont une si longue période de stabilité que leurs transformations ne nous apparaissent pas.

L'impossibilité de produire artificiellement les radiations tient à une cause connue. Elle se produisent spontanément dans l'atome par des explosions du noyau qui lancent la particule d'hélium avec une énergie énorme. Il faudrait, pour les provoquer, attaquer l'atome par une énergie aussi considérable. On a calculé qu'il faudrait pour cela des courants électriques de quatre millions de volts! Pour le moment, on ne peut les avoir. La science n'est parvenue qu'à nous donner des courants de quinze cent mille volts... ce qui est déjà assez beau!...

Y arrivera-t-on un jour ? C'est presque certain. Et ce jour-là, les transmutations pourront être obtenues, et on fera sans doute de l'or synthétique. Reste à savoir ce que cela coûtera !...

Mais que cela puisse se faire dans quelques mois... l'illustre savant ne peut l'admettre que sous toutes réserves !...

Une proposition de loi spéciale pour les locataires des Régions libérées

Le rapporteur en est M. Inghels, député du Nord

M. Inghels, député du Nord, est chargé de rapporter, au nom de la Commission de législation civile, sa proposition de loi spéciale aux loyers des régions libérées.

Voici, à titre documentaire, l'exposé de M. Inghels :

Le rapporteur fait valoir que les différentes lois sur les loyers votées jusqu'ici ont été établies pour l'ensemble de la France, confondant les régions qui n'ont rien connu de l'invasion avec les contrées dévastées. « On semble ignorer, ajoute-t-il, que les départements envahis n'ont pas seulement souffert de l'arrêt de la construction depuis sept années, mais qu'ils ont été atteints par la destruction d'un grand nombre d'immeubles dans plus de 2.800 communes. Dans des villes et villages meurtris, on constate encore une misère noire provoquée par la pénurie de logements ».

Voici, également à titre documentaire, quelles sont les principales dispositions du projet de loi Inghels :

Il sera accordé jusqu'au 1er octobre 1926, une prorogation à tous les locataires, sous-locataires et cessionnaires dont les baux et locations seront venus ou viendront à expiration avant cette date.

Bénéficieront également de cette prorogation les locataires sinistrés dont les locaux d'habitation ont été détruits et qui ont dû, de ce fait, louer après le 4 août 1914, alors même qu'ils auraient bénéficié de la loi du 4 mai 1920.

Pour avoir droit à la prorogation, les locataires devront avoir satisfait à toutes les obligations antérieures leur incombant et s'engager à payer, à dater de la prorogation et pendant toute sa durée, une majoration fixée par le juge.

Le droit à la prorogation ne sera pas opposable au propriétaire d'une habitation qu'il possédait en 1914 et qui justifiera d'un motif légitime pour occuper par lui-même ou faire occuper par ses ascendants ou descendants ou par ceux de son conjoint à titre d'habitation, sauf si le locataire est une veuve de guerre non remariée ou un pensionné au titre de la loi du 31 mars et du 24 juin 1919, à moins que ceux-ci ne soient déjà propriétaires d'un immeuble qu'ils pourraient effectivement habiter. Il en sera de même si le propriétaire n'avant que cet immeuble est bénéficiaire de la loi Ribot sur les habitations à bon marché.

Le Sénat a examiné les différents budgets

Il aborde les articles de la Loi de Finances

SEANCE DE VENDREDI MATIN

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

M. Plichon dépose un rapport sur le projet tendant à proroger la loi de 1916 autorisant le Gouvernement à modifier les droits de douanes par décret. Le projet est adopté.

On poursuit la discussion du budget. On en est aux Postes et Télégraphes.

La distribution postale du dimanche sera rétablie à partir du 16 janvier

A DÉFAUT DE REPOS DOMINICAL, LE REPOS HEBDOMADAIRE des FACTEURS SERA ASSURÉ

M. de Lamarzelle a la parole.

— Le ministre des Postes et Télégraphes, dit-il, a dit à la Chambre qu'il pourrait assurer partout une distribution le dimanche, sans augmentation de crédits et par roulement. Le tiers du personnel seulement serait employé chaque dimanche.

Comment allez-vous pouvoir assurer le service? Il y aura retard dans le tri. L'étendue des tournées sera augmentée. J'ai peur, dans ces conditions, que le repos hebdomadaire des agents soit très compromis.

M. de Lamarzelle combat donc la distribution :

— Le dimanche, à Lille, poursuit-il, il y a des dames du téléphone qui travaillent incessamment. Depuis huit mois, dans les campagnes, des receveurs sont tenus d'être à leur bureau tous les jours de l'année. C'est, dans l'état de nos mœurs, un abus criant. Le repos dominical n'est plus une question de religion, c'est une institution entrée dans les mœurs. Quand le repos hebdomadaire n'est pas dominical, il n'est pas familial, conclut l'orateur catholique.

M. P. Lafont dit qu'à partir du 16 janvier la distribution du dimanche sera rétablie partout : à défaut de repos dominical, le repos hebdomadaire sera assuré.

Les budgets des Postes et des Chemins de fer sont votés

M. Pelissé, rapporteur, constate que le budget des P.T.T. se présentait avec une insuffisance de recettes de 248 millions, mais que la Commission l'a réduite à 193 millions.

— La Commission des Finances, continue le rapporteur, s'est opposée à la création de tout emploi nouveau et, cependant, le personnel s'est augmenté, depuis 1914, de 25.000 unités.

— J'en ai licencié 9.000 en 1921, interrompt **M. P. Lafont.**

La discussion est close et les différents articles sont ensuite adoptés.

Dans le budget des chemins de fer, le rapporteur spécial, M. Jeanneney, prend acte que le Gouvernement est d'accord avec la Commission pour redresser certaines erreurs contenues dans le projet du budget.

Au sujet des conséquences de l'application du nouveau régime des chemins de fer, M. Capelle demande si certains tarifs de transports de marchandises, reconnus exagérés, seront prochainement abaissés et que les gares de marchandises soient ouvertes de midi à 2 heures.

— **Très prochainement, répond le ministre, on entrera dans la voie de la réalisation des réductions des tarifs. On s'efforce de donner le plus souvent possible satisfaction aux réclamations des intéressés pour les heures d'ouverture des gares.**

Les divers chapitres des chemins de fer sont adoptés.

On aborde la marine marchande et la suite est renvoyée à l'après-midi.

La séance est levée à 12 h. 40.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 14 h. 45 sous la présidence de M. Alexandre Bérard, l'un des vice-présidents.

ADOPTION DU BUDGET DE LA MARINE MARCHANDE

On reprend la suite de la marine marchande qui, après diverses interventions sur des crédits, est adopté.

Le budget de la caisse des invalides de la marine est voté.

On passe à l'aéronautique, puis au budget du ministère des pensions.

LE BUDGET DU MINISTERE DES PENSIONS

M. Henri Merlin exprime le regret que l'on dépense inopportunément et sans même un prétexte certains cimetières du front qui contiennent un nombre important de tombes.

M. Monsservin parle des anciens prisonniers de guerre ramenés d'Allemagne et internés en France dans les asiles d'aliénés.

M. Maginot, ministre des Pensions, leur répond.

L'EXAMEN DE LA LOI DE FINANCES

Le budget est terminé. Le Sénat ajourne à 22 heures pour l'examen de la loi de finances; la séance est suspendue à 20 h. 20.

SEANCE DE NUIT

Le Sénat a repris sa séance à 22 h. 10. M. Alexandre Bérard préside.

On aborde de suite la loi de finances. L'art. 1er est naturellement réservé jusqu'à ce qu'il dire un chiffre total qui ne sera acquis qu'à la fin.

L'art. 2 est adopté.

A l'art. 3, M. Baignan demande la disjonction de cet article qui annule la loi du 25 juin, limitant à 30 p.c. du revenu net servant de base à la contribution foncière l'ensemble des contributions qui grève la dite propriété.

M. Chéron, rapporteur général, indique que cette mesure s'impose, car si elle n'était pas prise, elle troublerait profondément les finances des départements et des communes.

Après intervention de MM. de Monzie et Mazurier, au nom des sénateurs-maires et de M. Doumer, ministre des finances, la disjonction de l'art. 3 proposée par M. Baignan, est repoussée par 246 voix contre 43.

L'art. 3 est voté par 243 voix contre 46.

Les 13 premiers articles sont adoptés.

La séance continue.

La médaille militaire au général Nivelle

Paris, 30 décembre. — Par décret rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, la médaille militaire est conférée au général de division Nivelle.

La citation dit : « A exercé, au cours de la grande guerre, les commandements les plus importants, où il a affirmé, dans des circonstances difficiles, les plus brillantes qualités de soldat et de chef ».

DERNIÈRE HEURE

La Conférence économique préparatoire au Conseil Suprême de Cannes

M. Loucheur a présidé des réunions au Quai d'Orsay

CELLE DE VENDREDI MATIN

Paris, 30 décembre. — La conférence économique qui doit précéder le Conseil suprême de Cannes, a commencé ce matin au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Loucheur.

Les experts financiers et industriels anglais et français se sont rencontrés d'abord et se sont trouvés d'accord sur le plan qui doit servir de base à la reconstruction de l'Europe.

Ce projet a été communiqué ensuite aux délégués italiens et belges.

La Conférence publiera ce soir ou demain une déclaration préliminaire fixant les conditions auxquelles les puissances signataires sont prêtes à reprendre les relations commerciales avec les autres pays, la Russie notamment.

Ces conditions seraient conformes aux coutumes constantes en usage dans les nations civilisées. Elles comporteraient notamment la reconnaissance de la propriété privée, des engagements d'Etat, etc.

CELLE DE VENDREDI APRES-MIDI

Paris, 30 décembre. — Les délégués français, britanniques, italiens et belges à la Conférence économique préparatoire se sont réunis cet après-midi au quai d'Orsay, de 5 h.30 à 7 heures, sous la présidence de M. Loucheur.

Le texte du projet franco-anglais en vue de la constitution d'un groupement d'intérêt privé qui assure la reprise des relations commerciales entre les diverses nations de l'Europe a été discuté et approuvé dans son ensemble. Ce document comprendra une déclaration de principe et un programme d'action.

Une dernière réunion aura lieu samedi matin à dix heures.

LES RÉSULTATS OFFICIELS DU RECENSEMENT

Les départements où la population est en augmentation. — La désertion des campagnes

Paris, 30 décembre. — Voici quelques détails complémentaires empruntés au « Journal officiel », concernant le recensement effectué cette année:

La population, par suite des pertes de guerre, a diminué dans tous les départements, à l'exception des départements ci-après: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Hérault, Pyrénées-Orientales, Rhône, Seine, Seine-Inférieure et Seine-et-Oise qui, malgré les pertes qu'ils ont subies du fait de la guerre, ont vu augmenter le chiffre de leur population d'ancrage, grâce à un nouvel afflux d'étrangers et aussi, pour une certaine part, à la présence de réfugiés qui s'y sont fixés définitivement ou qui y résident encore, en attendant de pouvoir réintégrer leurs communes dévastées.

Les départements précédemment envahis accusent naturellement la plus forte diminution, une partie de leur population n'ayant pas encore y revenir.

Ainsi qu'on l'avait déjà constaté en 1911, la population urbaine continue à augmenter au détriment de la population rurale. En effet, alors que le chiffre total de la population a baissé, la population des villes comptant plus de 30.000 hommes s'est accrue dans les seuls départements d'avant-guerre de 259.030 personnes.

LA FRANCE et la flotte sous-marine

LES EXPLICATIONS DE M. SARRAUT A LA CONFERENCE DE WASHINGTON

Washington, 30 décembre. — En acceptant, au nom de la France, le principe de la première résolution de M. Root, M. Sarraut dit que la France était désireuse de faire plus que d'accepter simplement une résolution. Elle désire mettre en pratique un accord relatif au règlement établi en ce qui concerne la guerre sous-marine, à l'aide d'un texte défini, qui comprendrait l'assentiment des puissances représentées à la Commission.

M. Sarraut regrette, ce qu'il appelle, l'appréhension exprimée par M. Balfour, que certains pays pourraient malgré tout succomber à la tentation de faire mauvais usage des armes qu'ils possèdent. Si le Comité avait des doutes à ce sujet, le débat n'en vaudrait pas la peine et il ne resterait au Comité qu'à quitter la table de la Conférence.

Tandis que, M. Sarraut déclare que, parce que l'Allemagne s'était rendue coupable d'abus, il ne fallait pas conclure que d'autres commettraient inévitablement des abus analogues.

LE SOUS-MARIN ARME DEFENSIVE POUR LA FRANCE

Washington, 30 décembre. — Dans les milieux français de la Conférence, on fait remarquer que, pour comprendre l'importance qu'attache l'opinion publique française à la question des sous-marins il y a lieu de rappeler que l'étendue approximative des côtes à défendre est, pour la France et ses colonies, de 24.000 kilomètres. Les Etats-Unis d'Amérique n'ont, y compris l'Alaska, que 18.000 kilomètres à défendre, et l'Italie, à laquelle on a pensé, à Washington à assimiler la France, au point de vue naval, n'a avec ses colonies, que 8.500 kilomètres de côtes.

Ainsi que le remarquait le « Morning Post » dans son numéro du 28 décembre, c'est une tradition navale en France de chercher avant tout dans sa marine une arme défensive. Les navires légers et les torpilleurs constituaient, avant la guerre, la principale partie de la flotte française. La même tradition dérivant des mêmes nécessités, commande à la France d'avoir actuellement des cours aux sous-marins. Il n'y a dans ce fait aucune menace contre qui que ce soit, mais seulement le désir de la France d'assurer d'une façon économique la défense de ses côtes et celle de ses colonies lointaines.

CRAINTES MAL FONDEES DE L'ANGLETERRE

Washington, 30 décembre. — La séance du matin du Comité naval a été consacrée à un échange de vues entre M. Sarraut, l'amiral de Bon et lord Lee.

Ce dernier a exprimé les craintes de la Grande-Bretagne relativement aux principes selon lesquels la France conduirait éventuellement la guerre sous-marine, et a ajouté que des explications positives de la France contribueraient beaucoup à réduire le malentendu à cet égard.

L'amiral de Bon a répondu au point de vue technique. Il a repoussé de nouveau, toute analogie entre les principes de la France et la façon dont les Allemands opérèrent pendant la guerre.

M. Sarraut, d'une façon très émouvante et très forte, a exprimé sa grande satisfaction de l'exposé de Lord Lee. Il a déclaré regretter toutefois, qu'une conversation amicale préalable ne leur ait pas donné l'occasion d'éclaircir des malentendus qui, une fois portés à l'attention de l'opinion publique, réagissent de façon exagérée. Il a souligné, à ce sujet, l'attitude de la presse américaine.

LES RÉPARATIONS

LA LIVRAISON DES COKES ALLEMANDS

Paris, 30 décembre. — La Commission des réparations a reçu une lettre de la Kriegslasten Kommission annonçant que les livraisons de coke tombées à 9.000 tonnes étaient remontées à 15.000 ces jours derniers.

La Commission des réparations a accusé réception de cette lettre et compte que le gouvernement allemand continuera à assurer les livraisons des quantités figurant au programme, ainsi que des quantités supplémentaires destinées à compenser les déficits de décembre. Elle espère qu'elle ne sera pas mise dans la nécessité de signaler aux gouvernements alliés un manquement commis par l'Allemagne dans l'exécution de ses obligations concernant la livraison de coke.

L'ASSURANCE SOCIALE

Les conclusions du Conseil professionnel de législation sociale et du travail

Paris, 30 décembre. — Une délégation du Conseil professionnel de législation sociale et du travail, composée de MM. Portalier, vice-président; Deschamps, membre du Comité exécutif; Lafarguilly, conseiller technique, et Regnault, secrétaire, a été entendue aujourd'hui par la Commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociale.

Lecture a été donnée des conclusions adoptées, tendant notamment à l'assujettissement à l'assurance de tous les salariés, avec assurance effective jusqu'à concurrence d'un salaire de 15.000 francs; l'assurance obligatoire et non facultative des artisans et petits patrons; la réversibilité des pensions d'invalidité et de vieillesse au profit de la veuve et des mineurs de 18 ans et à défaut au profit des ascendants vivant sous le même toit que l'assuré et à sa charge; l'élection des représentants salariés aux organismes d'assurance d'après le système de la représentation proportionnelle avec application du quotient.

La Commission a posé, d'autre part, diverses questions à la délégation et notamment comment on pourrait assurer l'application du principe de l'obligation aux artisans et petits patrons, et par quels moyens il serait fait face aux charges résultant des mesures extensives prévues.

Les crédits pour l'armée française en Syrie

L'accord entre la Chambre et le Sénat

Paris, 30 décembre. — La Commission des finances de la Chambre réunie aujourd'hui a décidé de relever de 20 à 50 millions les crédits affectés à l'armée de Syrie qui avaient été diminués de 1.000 francs par le Sénat pour permettre le retour du chapitre à la Chambre, et fournir à celle-ci le moyen de donner satisfaction à la demande d'augmentation formulée par le général Gouraud et le Gouvernement.

La Grève du Personnel des Chemins de fer allemands

Des mesures sont prises en territoire occupé

Paris, 30 décembre. — Un télégramme d'Essen au ministre des Travaux publics, annonce la grève presque totale des ouvriers de chemins de fer des districts de Cologne et d'Elberfeld. La situation est la même dans la plus grande partie du district d'Essen où toutes les grandes gares sont en grève et où la situation change d'heure en heure. On espère cependant pouvoir faire les trains de charbon de réparations dans le district de Cologne et on s'efforcera également autant que possible, de les maintenir dans le district d'Essen. Mais il ne faut pas se dissimuler la gravité de la situation à ce point de vue.

M. Yves Le Trocquer, ministre des Travaux publics, a demandé immédiatement au ministre de la Guerre de prendre les mesures nécessaires pour réquisitionner les chemins de fer de la rive gauche du Rhin pour assurer au moins le transport des charbons de la rive gauche (districts d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr).

A cet effet le directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics, s'est entendu avec le général Weygand. Malheureusement la rive gauche ne produit guère plus de 1.500 tonnes par jour.

D'autre part, le ministre des Travaux publics a invité la Commission des réparations à saisir la Commission allemande qui se trouve actuellement à Paris, pour que tous les transports de charbons de réparations soient considérés par le gouvernement allemand comme transports de première urgence.

Situation assez confuse

Berlin, 30 décembre. — La situation de la grève des cheminots est assez confuse à la fin de l'après-midi.

Le chancelier a eu un premier entretien avec les chefs de tous les groupes de cheminots qui acceptent en principe les taux de salaires actuels. On envisage comme possible que les salaires de certaines catégories de cheminots soient mis en harmonie avec ceux de l'industrie.

Jusqu'à présent, la Fédération allemande des cheminots, section de Berlin, a seule décidé la nuit dernière la grève pour aujourd'hui à Berlin.

Dans la région de l'Ouest, cette Fédération est seule à la tête du mouvement, mais le Syndicat des cheminots allemands a maintenant admis le principe de la grève pour l'Ouest et les non-grévistes ne veulent pas faire l'office de briseurs de grève.

En revanche, la Fédération générale et le Syndicat chrétien se sont prononcés contre la grève.

Le trafic est dans l'ensemble fort réduit

A Sevra et à Elberfeld, l'arrêt du trafic est presque complet. A Cologne, Bonn, Duren et Aix-la-Chapelle, on maintient un trafic très réduit. A Berlin, à la suite de la décision de la Fédération des cheminots, une partie des ouvriers des ateliers a quitté le travail à dix heures du matin. Le trafic local à travers la ville et à travers les faubourgs est un peu irrégulier mais fonctionne encore. Cet après-midi, les express arrivent de l'Ouest avec quelque retard.

On ne pourra apprécier la situation à Berlin qu'aux changements d'équipes dans la soirée, si la conférence avec le ministre des transports ne donne pas de résultats.

La cause du mouvement gréviste

On mande de Hambourg au « Vorwaerts » que les membres de la Fédération allemande des cheminots ont voté une résolution très violente contre la politique du gouvernement et ils ont demandé satisfaction pour le 31 à midi.

Le mouvement des cheminots a, en partie pour cause, en dehors des besoins pécuniaires, une augmentation très considérable des traitements des fonctionnaires moyens et supérieurs, la menace de licenciement de 20.000 cheminots, la perspective d'une désétatisation des chemins de fer qui amènerait le régime plus dur de l'exploitation privée et enfin la perspective de la journée de 8 heures effectives de travail.

A l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Le renouvellement du Bureau

Paris, 30 décembre. — Le baron Senart a informé cet après-midi ses collègues de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres que la Société asiatique célébrera son centenaire au mois de juillet prochain. En même temps, il a invité l'Académie à se faire représenter à la cérémonie qui aura lieu à cette occasion.

L'Académie a reçu une autre invitation, celle-ci de l'Académie Royale de Bruxelles qui fêtera le centenaire de sa fondation le 24 mai prochain. L'Académie a accepté cette invitation. Ceux de ses membres qui seront chargés de la représenter seront ultérieurement désignés.

Enfin, l'Académie a procédé au renouvellement de son bureau pour 1922. M. Hauvette, actuellement vice-président, passe à la présidence et M. Homolle a été élu vice-président.

Un cuirassé anglais à la dérive

Les remorqueurs envoyés au secours de ce navire destiné à la démolition ne l'ont pas retrouvé

Cherbourg, 30 décembre. — Le cargo anglais « London Queen », allant de Guernesey à Londres, a rencontré à 9 milles au Nord-Est du feu du cap de la Hague, le cuirassé anglais « Vengeance » allant à la dérive, abandonné par les remorqueurs. Le navire était destiné à la démolition.

Le « London Queen » a passé une remorque au « Vengeance », mais celle-ci s'est rompue à deux heures du matin. Le « London Queen » a fait route pour Cherbourg pour demander du secours aux autorités maritimes.

Le Préfet maritime a envoyé les remorqueurs « Tingouin » et « Mammouth » au secours du cuirassé anglais. On est depuis sans nouvelles.

Un dîner au Ministère des Affaires étrangères de Belgique

En l'honneur de l'ambassadeur américain

Bruxelles, 30 décembre. — Le Ministre des Affaires étrangères et Mme Jaspar ont offert, jeudi soir, un grand dîner en l'honneur de l'ambassadeur des Etats-Unis, et Mme Brand Whitcock, à l'occasion de leur départ.

Assistaient à ce dîner, MM. Theunis, premier ministre ; le cardinal Mercier, les Ministres des Colonies et de l'Agriculture, l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles.

L'ambassadeur des Etats-Unis partira, samedi, pour Paris.

On retrouve deux brillants volés, il y a un an, à Bruxelles

Paris, 30 décembre. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté, cet après-midi, une femme Batiot, demeurant 57, rue des Petites-Ecuries, qui cherchait à négocier deux brillants de grande valeur dans un café des Boulevards.

Ces brillants, ainsi que l'a déclaré la femme Batiot, avaient été dessertis d'une barette de 40.000 francs volée il y a un an, dans un bal de Bruxelles à Mme De Rugter, femme du propriétaire d'un café de la rue Edouard-VII, à Paris. La femme Batiot a été envoyée au dépôt.

Quant au voleur, domicilié actuellement à Bruxelles, un mandat d'arrêt a été décerné contre lui et son arrestation est imminente.

Les deux acheteurs de brillants, qui avaient versés une certaine somme à la femme Batiot, seront poursuivis pour complicité de recel.

75 MILLIONS SOUS FORME DE JETONS VONT ÊTRE MIS EN CIRCULATION EN BELGIQUE

Bruxelles, 30 décembre. — Le Sénat a voté l'ensemble du projet de loi créant pour 75 millions de monnaie divisionnaire sous forme de jetons.

COURTES DÉPÊCHES

▲▲▲ Le général Mitchel, ministre de l'Air américain, a visité, sous la conduite du colonel Saconney, directeur de la navigation aérienne, le port aérien du Havre.

▲▲▲ Un accident mortel s'est produit à l'Ecole d'aviation d'Istres, près de Marseille. L'appareil, que conduisait l'élève pilote Adam, a pris feu au cours d'un virage, et s'est abattu. Le malheureux aviateur a été carbonisé.

▲▲▲ Un établissement italien de crédit, de New-York, a suspendu ses paiements en présence de l'affluence du retrait des dépôts. Ces dépôts s'élèvent à 13 millions de dollars.

DERNIERES NOUVELLES LOCALES

Un grave accident en gare du Petit-Baisieux

M. Gustave Pluquet, 19 ans, de Petit-Baisieux, où il demeure rue de la Gare, 6, se trouvait, vers 8 heures du matin, à la station du chemin de fer. Monté dans un wagon, le jeune homme passa la tête par la fenêtre et subitement sa casquette fut prise par le vent et s'envola. M. Pluquet s'empressa de descendre, mais une locomotive survint et tamponna l'infortuné, qui, atteint à la nuque, porte une fracture très grave du crâne.

La victime a été transportée à Lille et admise à l'hôpital Saint-Sauveur.

Dernières Nouvelles Régionales

LA RECONSTITUTION DE LA PICARDIE DEVASTÉE. — Un projet du Préfet de la Somme. — Amiens, 30 décembre. — Au cours d'une conférence qu'il a faite ce jour à Combles, M. Morain, préfet de la Somme, a exposé aux sinistrés de ce canton, un projet qui permettrait de commencer au printemps prochain, la reconstruction définitive des régions dévastées.

Ce projet consiste à former des secteurs composés par la réunion de plusieurs communes, dont les habitants délégueraient à une coopérative la part de leurs dommages de guerre immobiliers représentant la somme qu'ils veulent employer à la reconstruction de leurs maisons.

Lorsque cette coopération aurait réuni un total de travaux atteignant environ 15 millions, elle pourrait traiter avec une grosse entreprise, puissamment outillée, qui viendrait s'installer dans la région avec tous les moyens de production et qui devrait prendre l'engagement d'effectuer les travaux en trois ou quatre ans.

Les sinistrés ont paru séduits par le projet du préfet. Le département de la Somme serait divisé en 15 secteurs.